



**TRAM'** BOBIGNY  
VAL DE FONTENAY

**FLASH INFO**

27 avril 2020

## REPRISE PARTIELLE DES TRAVAUX DE L'A186

### Les mesures prises pour la protection des travailleurs face au risque COVID19

Depuis l'arrêt total des travaux le 17 mars 2020, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) a établi un guide de préconisations de sécurité sanitaire pour permettre la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de covid-19. Ce guide rédigé avec le concours de médecins du travail, de préventeurs et en étroite collaboration avec les organisations professionnelles et syndicales des entreprises de bâtiment a été officiellement validé par l'Etat le 8 avril 2020.

**La mise en œuvre des mesures prescrites par ce guide est une condition incontournable au retour à l'activités de chantiers.**

Suite à cette publication, le groupement d'entreprises CAPOCCI-COTEG en charge du chantier de terrassement de l'A186 a fait connaître au Département de la Seine-Saint-Denis sa volonté de redémarrer le chantier en appliquant strictement les prescriptions.

**Afin de garantir une sécurité optimale de travail et des riverains, le groupement d'entreprises CAPOCCI-COTEG, en collaboration avec le Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé du chantier et le Département, a renforcé les mesures de prévention en modifiant son Plan Particulier de Prévention Sécurité et Protection de la Santé (PPSPS) applicable aux intervenants au chantier.**

Ainsi, les conditions sont réunies pour pouvoir **redémarrer progressivement le chantier sur l'ancienne A186**. L'activité se trouve adaptée et reprend de manière partielle afin de prendre en compte les exigences de distanciation entre les intervenants.

Dans un premier temps, la reprise concerne les travaux de terrassement en grandes masses, **exclusivement exécutés par des engins à cabine individuelle fermée**. Le nombre de personnels présents sur le chantier sera limité à une vingtaine d'ouvriers qui accéderont au site avec leur véhicule personnel ou celui de l'entreprise ; les intervenants resteront à l'intérieur des emprises clôturées et gardiennées du chantier.

Nous vous tiendrons informés des prochaines évolutions de nos chantiers et nous vous assurons de notre vigilance pour garantir le strict respect des consignes et préserver la sécurité du personnel mobilisé.

L'équipe projet T1

Pour vous tenir informé et nous contacter  
[t1bobigny-valdefontenay.fr](http://t1bobigny-valdefontenay.fr)



la ligne qui change tout

Extrait des mesures consignées dans les documents de prévention et de préservation de la santé du personnel :

Désignation d'un **référent COVID 19**, présent en permanence sur le chantier et garant du respect de l'ensemble de ces règles. Il organisera un quart d'heure sécurité tous les matins pour rappeler les consignes.

**Questionnaires de santé** pour le personnel intervenant et contrôles quotidien de leur état de santé

Information et **sensibilisation** du personnel

Prise de **précautions quant aux déplacements** domicile/travail (aucun déplacement en transport en commun)

Réunions par **visioconférence**

**Nettoyage accru** des sanitaires et des locaux par une **entreprise spécialisée**

**Distanciation** : limitation du nombre de personnels et des postes d'activité à **une seule personne par poste**, marqueur de distance dans les endroits communs, mise en place de circuit d'accès et de déplacement dans la base vie, limitation du réfectoire pour prise de repas avec distances

Mise en place des **gestes barrière** (port de masque, distanciation, lavage des mains...) notamment Installation de nouveaux points d'eau et de désinfection avec gel hydroalcoolique.

**Isolement** du chantier **par rapport aux riverains**